

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**28 JUIN 2012**  
**Convocations du 15 JUIN 2012**

**Présents :** Henri- Victor TOURNIER, Yann MORAND , Muriel LE SOBRE ; Philippe BOTU, Sébastien CETTOUR – CAVE, Yvette GUILLEREY , Christian PIGNIER , Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

Excusés: Gilbert ADAMEC : pouvoir à Henri -Victor TOURNIER ;Gilles ROBERT.

**Secrétaire de séance** Muriel LE SOBRE.

### **1 / RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2012**

- effectifs importants à la rentrée scolaire : 75 enfants ce jour, dont 35 en maternelle.

- Mme Emmel directrice de l'école a pris contact avec l'inspection d'Académie pour alerter l'administration sur l'augmentation constante des effectifs et de la difficulté d'avoir des classes à triple niveaux dans ce contexte particulier;

- les effectifs de l'école vont rester sensiblement les mêmes dans les 3; 4 années à venir car le nombre de naissances est important sur 2011 ; et sur 2012 ; et plusieurs nouvelles familles sont venues s'installer au Biot ou vont s'y installer d'ici fin 2012.

### **2/ OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS**

- Le centre de loisirs a ouvert ses portes le 09 juillet au rez de chaussée de l'école primaire .

- Il accueillera en moyenne 15 enfants par jours jusqu'à la fin du mois d'Août. Ces enfants viennent du Biot mais aussi d'autres communes de la Vallée d'Aulps pour diverses activités.
- Les repas de midi sont fournis par la cuisine centrale de Morzine ( Selon le même mode de fonctionnement que la cantine scolaire).

La Mairie ainsi que la communauté de communes verseront une subvention pour alimenter le budget du centre de loisirs.

- les bons de la CAF sont acceptés .

### **3/ URBANISME**

#### **FISCALITE DE L'URBANISME**

La loi de finance de 2010 prévoyait une réforme de la fiscalité de l'urbanisme applicable à partir du 1er Mars 2012,pour les branchements à l'assainissement collectif : au Biot , avant la réforme on avait deux taxes :

- les droits de branchement ( branchement d'une maison existante dans le réseau avec pontage de la fosse septique) : 1300 € TTC ( en 2 échéances);
- la participation pour raccordement à l'égoût : 3600 € ( branchement d'une maison neuve directement dans l'égoût sans passer par le phase pose de fosse sceptique, ou épandage).

Avec la dernière réforme ces deux notions n'en font plus qu'une . On parle maintenant de Participation à l'Assainissement Collectif ( PAC) .

Les tarifs de 1300 € et 3600 € restent toutefois inchangés dans la mesure ou ils correspondent à deux situation différentes selon que le réseau préexiste ou non à la construction.  
En fait on ne fait simplement que changer le nom des taxes.

- **MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30%**

- Cette loi a été également adopté en mars 2012 et prévoit une augmentation automatique de 30 % des droits à construire dans le zones urbaines des communes dotées d'un PLU .
- Cette mesure devait prendre effet en Décembre 2012 jusqu'au 31 Décembre 2015 et devait s'appliquer de plein droit sauf délibération contraire de la commune.
  - Toutefois il est aujourd'hui question de l'abroger purement et simplement durant la session parlementaire de cet été.

#### **4 / RECHERCHE GAZ ET HUILES DE SCHISTE**

- Il y a aujourd'hui des projets d'étude sur la question dans le Chablais.
- A l'initiative du SIAC les communes du chablais ont pris position contre la réalisation d'études sur la recherche en gaz de schiste dans le Chablais.
- Le Conseil Municipale se prononce également CONTRE et prend une délibération en ce sens.

#### **5 / ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Travaux La Moille à Richebourg +Colerin : bientôt terminés.
  - Le Conseil Municipal approuve la convention de subvnetion à intervenir avec le SMDEA sur ce projet pour un montant de 126 500 € ( soit 30 % du montant des travaux et des frais d'études et d'honoraires).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 15.

le Maire  
Henri – Victor TOURNIER